

Le 6 mai 2013

Procès-verbal de la séance ordinaire du 6 mai 2013 de la Municipalité Paroisse de Notre-Dame-de-Lourdes, tenue au 830, rue Principale à Notre-Dame-de-Lourdes, le sixième jour de mai deux mille treize à vingt heures.

Sont présents:

M. Jocelyn Bédard, maire  
M. Donald Laliberté, conseiller siège no 1  
M. Jean-François Carrier, conseiller siège no 2 (ABSENT)  
M. Yannick Lemire, conseiller siège no 3  
Mme Sophie Samson, conseillère siège no 4  
M. Jimmy Fiset, conseiller siège no 5  
M. Yves Payette, conseiller siège no 6

#### ORDRE DU JOUR

- 1.0 Ouverture de la session régulière
  - 1.1 Mot de bienvenue
- 2.0 Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 3.0 Résolution autorisant le maire à intervertir les points à l'ordre du jour
- 4.0 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> avril 2013
- 5.0 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 17 avril 2013
- 6.0 Correspondance et suivi
- 7.0 Rapport des élus et de l'inspecteur municipal
- 8.0 Appui CPTAQ – Viridis Environnement
- 9.0 Appel d'offres - asphaltage
- 10.0 Place aux jeunes – demande de financement
- 11.0 Soirée hommage – Partenaires 12-18
- 12.0 Appui CPTAQ – Pierre Côté
- 13.0 LCLV – Protocole d'entente
- 14.0 LCLV – Embauche intervenante en loisir
- 15.0 Plan d'exclusion de la zone agricole
- 16.0 Cheminée – salle municipale
- 17.0 Fournaises – salle municipale
- 18.0 Toiture – salle municipale
- 19.0 Réfection de trottoirs
- 20.0 Dépôt des états comparatifs
- 21.0 Formation directrice générale
- 22.0 Demande des Fermières
- 23.0 Politique familiale
- 24.0 Comptes à payer
- 25.0 Varia
- 26.0 Questions de l'assemblée
- 27.0 Levée de la séance

---

Formant quorum, sous la présidence de Monsieur le maire Jocelyn Bédard, Madame Danielle Bédard fait fonction de secrétaire.

R13-05-053  
Ordre du jour

Il est proposé par Madame Sophie Samson et résolu à l'unanimité des conseillers que l'ordre du jour soit accepté tel que lu.

ADOPTÉE

R13-05-054  
Intervertir les  
points

Il est proposé par Monsieur Yannick Lemire et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le maire à intervertir les points à l'ordre du jour.

ADOPTÉE

Le 6 mai 2013

R13-05-055  
Procès-verbal  
du 1<sup>er</sup> avril 2013

Monsieur le maire demande aux conseiller(ères) s'ils ont tous et toutes reçu et lu le procès-verbal de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> avril 2013.

Avant de procéder à l'adoption du procès-verbal, il y aurait lieu de corriger le montant alloué aux conseillers pour l'ajustement rétroactif 2011 et 2012, apparaissant à la résolution R13-04-047, soit un montant de trois mille neuf cent soixante-sept dollars et quatre-vingt-treize sous ( \$ 3 967.93) au lieu de quatre mille trente-neuf dollars et quatre-vingt-quinze sous ( \$ 4 039.95). (différence \$ 72,02)

Étant tous et toutes affirmatif(ves), il est proposé par Monsieur Yves Payette et résolu à l'unanimité des conseillers que le procès-verbal de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> avril 2013 soit approuvé et signé, tel que corrigé.

ADOPTÉE

R13-05-056  
Procès-verbal  
du 17 avril 2013

Monsieur le maire demande aux conseiller(ères) s'ils ont tous et toutes reçu et lu le procès-verbal de la séance extraordinaire du 17 avril 2013.

Étant tous et toutes affirmatif(ves), il est proposé par Monsieur Donald Laliberté et résolu à l'unanimité des conseillers que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 17 avril 2013 soit approuvé et signé.

ADOPTÉE

Lecture brève du courrier reçu au cours du mois et suivi des sessions s'il y a lieu.

Les membres du conseil, incluant le maire, font un résumé de leurs activités municipales au cours du mois.

R13-05-057  
Appui CPTAQ -  
Viridis environnement

ATTENDU QUE la municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes a pris connaissance de la demande de la Viridis Environnement concernant l'entreposage de matières résiduelles fertilisantes (MRF) dans un ouvrage de stockage étanche appartenant à la ferme Les Entreprises Magnum Inc., située à Notre-Dame-de-Lourdes avec l'autorisation du MDDEFP;

ATTENDU QUE le producteur agricole utilise une grande partie de ces MRF (plus de 50% annuellement) sur ses terres et l'autre partie est épandue sur les terres de producteurs voisins;

ATTENDU QUE deux remplissages sont prévus en cours d'année, pour un volume maximal de 4000 m3 entreposé et que Viridis Environnement désire avoir l'autorisation de la CPTAQ pour entreposer des MRF dans la fosse des Entreprises Magnum;

ATTENDU QUE la demande d'autorisation est conforme aux règlements municipaux et qu'elle ne contrevient à aucun de ceux-ci;

Il est proposé par Monsieur Yves Payette et résolu à l'unanimité des conseillers d'appuyer la demande de Viridis Environnement à la CPTAQ.

ADOPTÉE

R13-05-058  
Appel d'offres -  
travaux d'asphaltage

CONSIDÉRANT QUE la municipalité se prévaut du programme de subventions TECQ pour l'année 2013;

Il est proposé par Monsieur Yannick Lemire et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE des appels d'offre soient faits pour l'exécution de ces travaux;

QUE ces appels d'offres soient faites par un système électronique d'appel d'offres tel que l'exige l'article 935 du Code Municipal;

Que ces travaux soient conçus et réalisés selon les plans et devis préalablement préparés;

QUE la municipalité ne s'engage à ne prendre ni la plus basse, ni aucune des soumissions.

ADOPTÉE

Le 6 mai 2013

R13-05-059  
Place aux jeunes -  
demande de  
financement

CONSIDÉRANT QUE la municipalité veut collaborer à contrer l'exode des jeunes et à attirer la main-d'œuvre qualifiée, tout en favorisant le rayonnement de notre MRC;

Il est proposé par Monsieur Jimmy Fiset et résolu à l'unanimité des conseillers de donner une contribution de cent cinquante dollars ( 150.00 \$ ) à l'organisme Place aux jeunes Érables.

ADOPTÉE

R13-05-060  
Soirée-hommage  
Partenaires 12-18

CONSIDÉRANT que la Corporation Partenaires 12-18 tiendra sa soirée hommage des 12-18, le 1er juin 2013 à Ste-Sophie;

Il est proposé par Monsieur Yves Payette et résolu à l'unanimité des conseillers de retourner un montant de soixante dollars ( \$ 60.00 ) pour la réservation de trois (3) billets pouvant servir aux membres du conseil municipal et/ou aux membres du Comité 12-18 de Notre-Dame-de-Lourdes.

ADOPTÉE

R13-05-061  
Appui CPTAQ -  
M. Pierre Côté

ATTENDU QUE la demande de Monsieur Pierre Côté de vendre une partie de son terrain du lot 4016158 à la compagnie 9146-5690 Québec Inc. - Canneberges Côté ne contrevient pas à aucun règlement municipal;

Il est proposé par Monsieur Yannick Lemire et résolu à l'unanimité des conseillers d'appuyer la demande d'aliénation et de lotissement adressée à la CPTAQ de la part de Monsieur Pierre Côté.

ADOPTÉE

R13-05-062  
Protocole d'entente  
LCLV

Il est proposé par Monsieur Yannick Lemire et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter le protocole d'entente inter municipale relatif à la gestion des Loisirs Collectifs Lourdes-Villeroy, intervenu entre la municipalité de Villeroy et la municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes et qui sera signé par les maires des deux municipalités.

Que ce protocole soit annexé à ce procès-verbal.

ADOPTÉE

R13-05-063  
Embauche d'une  
Intervenante en  
Loisir - LCLV

CONSIDÉRANT QU'il y a eu une ouverture de poste d'intervenant en loisir;  
CONSIDÉRANT QU'un comité a été formé pour passer des entrevues aux différents candidats;

CONSIDÉRANT QUE le comité recommande l'embauche de Madame Julie Dussault;

Il est proposé par Monsieur Yannick Lemire et résolu à l'unanimité des conseillers de procéder à l'embauche de Madame Julie Dussault et ce, en date du 8 mai 2013, le tout pour un salaire horaire de seize dollars (\$16.00).

ADOPTÉE

R13-05-064  
Plan d'exclusion  
de la zone  
agricole

Il est proposé par Monsieur Donald Laliberté et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter le plan de demande d'exclusion de la zone agricole, conçu par Gilles Thibault, agronome.

ADOPTÉE

R13-05-065  
Démolition de  
la cheminée -  
salle municipale

CONSIDÉRANT QUE la cheminée de la salle municipale est endommagée et qu'elle ne sera plus utile suite à l'installation de nouvelles fournaies;

Il est proposé par Monsieur Jimmy Fiset et résolu à l'unanimité des conseillers d'octroyer le contrat de démolition de la cheminée à M. & R. Bédard Briqueteurs Inc pour un coût total de deux mille deux cent dollars ( \$ 2 200.00 ), taxes en sus.

ADOPTÉE

Le 6 mai 2013

R13-05-066  
Remplacement  
des fournaies -  
salle municipale

CONSIDÉRANT QUE les fournaies existantes servant au chauffage de la salle municipale sont endommagées;

Il est proposé par Monsieur Donald Laliberté et résolu à l'unanimité des conseillers d'octroyer le contrat de remplacement des fournaies à Plomberie 1750 – Damaspert pour un coût total de huit mille quatre cent quatre-vingt-treize dollars et trente-cinq sous (\$ 8 493.35), taxes en sus.

ADOPTÉE

R13-05-067  
Réparation de la  
toiture - salle  
municipale

CONSIDÉRANT QU'une partie de la toiture de la salle municipale est endommagée;

Il est proposé par Madame Sophie Samson et résolu à l'unanimité des conseillers d'octroyer le contrat de réparation de la toiture de la salle municipale à Construction Côté & Côté pour un coût total de trois mille six cent trente-huit dollars (\$ 3 638.00), taxes en sus.

ADOPTÉE

R13-05-068  
Réfection des  
trottoirs

CONSIDÉRANT QUE des invitations ont été faites à deux entrepreneurs différents pour la réfection des trottoirs;

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu deux soumissions qui se décrivent comme suit :

- Sylvain Allard Béton & Fissures Inc. --- Pierreville

\$ 153.35 du mètre, taxes en sus

- Lambert & Grenier Inc. --- Notre-Dame-du-Bon-Conseil

\$ 168.00 du mètre, taxes en sus

Il est proposé par Madame Sophie Samson et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le contrat pour les travaux de construction et réfection de trottoirs soit octroyé à l'entreprise Sylvain Allard Béton & Fissures Inc. pour un montant de cent cinquante trois dollars et trente cinq sous ( \$ 153.35 ) le mètre carré, jusqu'à un montant maximum de trente deux mille cinq cent cinquante-six dollars et vingt et un sous ( \$ 32 556.21), taxes en sus;

QUE le maire et la directrice générale soient autorisés à signer pour et au nom de la municipalité le contrat ainsi que tous les documents s'y rapportant.

ADOPTÉE

Dépôt des états comparatifs :

La secrétaire trésorière fait le dépôt des états comparatifs.

R13-05-069  
Formation de la  
directrice générale

Il est proposé par Monsieur Yves Payette et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser les frais d'inscription de la directrice générale à une formation d'Infotech portant sur l'utilisation du logiciel Sygem, au montant de cent cinquante dollars ( 150.00 \$ ), taxes en sus ainsi que les frais s'y rapportant, sur réception des pièces justificatives.

ADOPTÉE

R13-05-070  
Demande du Cercle  
des Fermières

Il est proposé par Monsieur Jimmy Fiset et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser l'achat d'un micro-ondes pour la cuisine des Fermières, pour un montant allant jusqu'à cent cinquante dollars ( \$ 150.00 ), taxes en sus.

QUE ce montant soit pris au poste de budget « entretien salle municipale ».

ADOPTÉE

Le 6 mai 2013

R13-05-071  
Réimpression de  
la politique  
familiale

Il est proposé par Monsieur Yves Payette et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser la réimpression de 300 copies de la politique familiale pour un coût de mille huit cent quatre-vingt-dix dollars ( \$ 1 890.00 ), taxes en sus.  
Que ce montant soit pris au poste de budget « politique familiale ».

ADOPTÉE

R13-05-072  
Comptes à  
payer

Il est proposé par Monsieur Yannick Lemire et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter les comptes à payer pour un montant total de quarante sept mille trois cent quarante-deux dollars et soixante et un sous ( 47 342.61 \$ ) et d'autoriser la secrétaire-trésorière d'en effectuer le paiement.

ADOPTÉE

Varia :

Aucun point.

La période des questions s'ouvre à 20h49 et se termine à 21h10.

R13-05-073  
Levée de la  
séance

Il est proposé par Monsieur Donald Laliberté et résolu à l'unanimité des conseillers que la séance soit levée à 21h10.

ADOPTÉE

\_\_\_\_\_  
MAIRE

\_\_\_\_\_  
Directrice générale / secrétaire trésorière

Je, Jocelyn Bédard, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code Municipal.

\_\_\_\_\_  
Initiales